



united nations educational, scientific and cultural organization
organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

PROGRAMME JEUNES EXPERTS ASSOCIÉS, JEA

Description d'emploi

Titre : **JEA (Jeune expert associé), secteur de la culture**

Affectation : **Bureau de l'UNESCO, Phnom Penh, Cambodge**

SUPERVISION

Sous la direction de M. Sardar Umar Alam (directeur du bureau de l'UNESCO Phnom Penh, Cambodge),

Le JEA travaille sous la supervision directe et quotidienne de M. Masanori Nagaoka, spécialiste du programme Culture du Secteur de la culture de l'UNESCO Phnom Penh.

Avec ses supérieurs, le JEA prépare un plan de travail semestriel révisé après chaque période.

Pour pouvoir évaluer les activités et discuter de questions générales ou particulières, le JEA informe ses supérieurs chaque semaine.

Une réunion bimensuelle est organisée avec ses supérieures pour évaluer les progrès, ensuite communiqués au directeur du bureau.

DEVOIRS ET RESPONSABILITES :

Sous l'autorité du directeur du bureau de l'UNESCO Phnom Penh et sous la supervision directe et quotidienne du spécialiste du programme Culture du Secteur culture du bureau de Phnom Penh de l'UNESCO, le JEA a pour fonction :

1. D'assister l'équipe Culture et le Secrétariat permanent du CIC-Angkor dans les tâches d'organisation du Comité International de Coordination pour la Sauvegarde et le Développement du site archéologique d'Angkor, projet financé par le Gouvernement Royal du Cambodge, la France, le Japon et l'UNESCO. Pour cela les tâches suivantes sont à mettre en œuvre :
 - Assister le spécialiste du programme Culture et l'officier national de programme pour toutes les activités du Secrétariat du Comité International de Coordination pour la Sauvegarde et le Développement du site archéologique d'Angkor (CIC-Angkor), avec notamment la prise en charge de travaux complémentaires se rapportant au site du patrimoine mondial de Sambor Prei Kuk ;
 - Aider à la coordination et à l'échange d'information continue entre toutes les parties prenantes et prendre part aux activités d'organisation de toutes les réunions du CIC ;
 - Epauler les travaux de préparation qui concerne la participation et les visites de suivi des sites et l'évaluation de nouveaux sites effectués par les experts *ad hoc* et assurer la préparation, la traduction, la publication et la distribution de tous les rapports et recommandations du CIC et notamment ceux qui concernent le site archéologique de Sambor Prei Kuk ;

2. D'appuyer le spécialiste du programme Culture pour les travaux de préparation du Comité International de Coordination pour la Conservation et la Mise en valeur du site archéologique du temple de Preah Vihear (CIC-Preah Vihear) ;
3. De seconder le spécialiste du programme Culture pour l'élaboration et la mise en œuvre des fonds Extrabudgétaires dans les champs de la formation et de la conservation en concertation avec le gouvernement du Cambodge;
4. En collaboration étroite avec le Secteur culture de l'UNESCO, de coordonner la mise en œuvre d'autres projets culturels à fin de synergie stratégique et pour éviter tout doublon, et d'épauler le spécialiste du programme Culture dans les activités plus générales de préservation et de promotion de sites culturel et naturel au Cambodge susceptibles de figurer sur la liste du patrimoine mondial.
5. D'organiser et de mettre en œuvre des missions sur des sites des projets, si cela est jugé nécessaire, dans le cadre de la coordination desdits projets et le suivi des activités de ces mêmes projets.
6. De s'assurer de la remise de rapports complets et dans les délais (rapports d'étape et rapports de fin de projet) sur les activités et l'utilisation des fonds notamment grâce à une mise à jour constante des budgets.
7. De contribuer régulièrement à la sensibilisation du grand public sur les projets, notamment par la mise à jour des pages du site Internet dédiées aux projets.
8. De mener à bien les tâches administratives et organisationnelles pour suivre et mettre en œuvre les activités mentionnées dans le cadre des règlements, procédures et formats de l'UNESCO.
9. D'épauler le directeur du bureau ou le spécialiste culture pour toutes autres activités en lien avec la programmation du Secteur culture.

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

- Diplôme universitaire dans une discipline ayant un lien avec le patrimoine comme : l'architecture, l'histoire de l'art, l'archéologie, l'anthropologie ou la protection juridique du patrimoine culturel.
- Deux années d'expérience pertinente dans le domaine du patrimoine culturel.
- Une maîtrise parfaite de l'anglais et du français est exigée.
- Aimer travailler en équipe et excellentes aptitudes à communiquer.
- Connaissance de l'informatique dont les programmes MS Word et Excel.

APPRENTISSAGE ESCOMPTES

Le JEA aura pour fonction d'assister à la mise en œuvre du programme Culture au sein de l'équipe culture de l'UNESCO Phnom Penh en coopération étroite avec le spécialiste du programme culture, des administrateurs nationaux de programme et des assistants de programme :

- Compréhension du mandat de l'UNESCO, agence spécialisée des Nations unies, aux niveaux régional et national ;
- Grande connaissance du programme Culture de l'UNESCO et de sa mise en œuvre au Cambodge et dans la région Asie Pacifique.
- Savoir préparer et à mettre en œuvre des activités en utilisant les méthodes de la gestion axée sur les résultats (RMM) et de budget axé sur les résultats (RBB).
- Approfondir les connaissances sur la diversité et les affinités de la culture cambodgienne.
- Savoir communiquer efficacement au niveau local avec des partenaires publics ou non.

DONNEES HISTORIQUES

Angkor est l'un des sites archéologiques les plus éminents d'Asie du Sud-est qui s'étend sur une surface de plus de 400 km² en partie boisée. Le parc archéologique d'Angkor offre des centaines de vestiges magnifiques, témoignages des différentes capitales de l'empire khmer qui ont régné des VII^e au XV^e siècles. Parmi ces monuments, le célèbre temple d'Angkor Vat mais aussi la grande cité d'Angkor Thom avec le temple du Bayon surmonté d'innombrables tours sculptées. La communauté internationale sous l'égide de l'UNESCO a mis en place un programme à grande échelle pour préserver ce site symbolique et sa région.

Cependant, plus de trente années de guerre civile au Cambodge (1975-1998) menacèrent cet héritage de l'empire khmer entraîna son abandon et le laissa à la merci de dommages collatéraux et de pillages.

Comme suite à l'appel du défunt Roi Norodom Sihanouk, le site d'Angkor a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1992 et concomitamment sur la liste du patrimoine mondial en péril, à la suite des Accords de paix de Paris d'octobre 1991 et pour permettre la mise en place de manière exceptionnelle d'opérations de sauvegarde. Les recommandations du Comité du patrimoine mondial se sont traduites principalement par la création du CIC-Angkor en 1993, sous l'impulsion de la France et du Japon, lors de la première conférence intergouvernementale en faveur du site d'Angkor organisée à Tokyo au Japon. La France et le Japon coprésident le CIC-Angkor, qui se réunit deux fois par an, en juin et décembre, en sessions techniques et plénière. Les recommandations prises par le Comité ont aussi donné naissance à l'Autorité nationale APSARA en 1995, entité responsable de la gestion et de la conservation du site sous l'égide du ministère de la Culture et des Beaux-arts du Royaume du Cambodge.

Le rôle du Secrétariat permanent du CIC-Angkor a été confié à l'UNESCO, animé par le bureau de Phnom Penh avec le soutien du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les activités de conservation et les programmes dans le champ du développement durable sont menés à grande échelle avec la participation de 39 équipes qui représentent 19 pays. On évalue l'investissement de ces 25 dernières années au niveau national et international à quelque 450 millions de dollars des Etats-Unis.

L'incroyable succès d'Angkor en a fait un véritable modèle d'effort international de conservation et a conduit à l'organisation d'un deuxième CIC au Cambodge, en l'occurrence le CIC-Preah Vihear. Le Comité exécutif de l'UNESCO a soutenu la création de ce CIC, il est constitué de sept membres fondateurs, le financement est entièrement pris en charge par le Gouvernement Royal du Cambodge avec l'appui du bureau de Phnom Penh de l'UNESCO. Le CIC-Preah Vihear se tient deux fois par an, la session technique a lieu au mois de mars, la session plénière se déroule en septembre.

Comme suite à une demande du Gouvernement Royal du Cambodge en 2018, la France et le Japon ont accepté d'inclure dans le giron du CIC-Angkor le site nouvellement (2017) inscrit sur la liste du patrimoine mondial, Sambor Prei Kuk. Cette responsabilité supplémentaire va augmenter conséquemment la charge de travail et diversifier le nombre d'activités qui rentre dans le cadre du CIC-Angkor notamment en raison des caractéristiques différentes des sites (époques différentes, matériaux de construction, architecture et surface occupée).

L'ensemble archéologique de Sambor Prei Kuk ou Ishanapura (la ville du Roi Ishanavarman I) fut la capitale de l'Empire de Chenla de la fin du VI^e siècle jusqu'au début du VII^e siècle de notre ère. Le terme Sambor Prei Kuk ou « temple dans la forêt luxuriante » est apparu plus récemment et a remplacé celui d'Ishanapura. Le site se situe au centre du Cambodge

contemporain. Ses temples sont situés sur des terres hautes à quelques dizaines de mètres au-dessus de la plaine inondable. Plusieurs monuments et structures en brique se concentrent dans la zone des temples de Sambor Prei Kuk et du site archéologique paysager de l'ancienne Ishanapura. On y trouve aussi des temples anciens et autres ouvrages. Le nombre d'ouvrages archéologiques identifiés, sans prendre en compte des structures comme les murs, se monte à 291. L'Autorité nationale de Sambor Prei Kuk (NASPK) sous la tutelle du Ministère de la Culture et des Beaux-arts veille à la gestion quotidienne du site.

Le Gouvernement Royal du Cambodge travaille actuellement sur le dossier de nomination du site archéologique de Koh Ker situé dans la province de Preah Vihear (capitale de l'empire khmer au X^e siècle) et procède à un réexamen de la liste indicative pour trouver un équilibre entre les sites culturels, paysagers, mixtes et naturels.